DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 AVRIL 2010

Délibération n° 2010.04. 40.B

Conservatoire G. Faure : Convention de partenariat avec le Département de la Charente pour le prêt d'instruments de musique

LE VINGT DEUX AVRIL DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Soyaux - 16800 SOYAUX suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 avril 2010**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

	DELIBERATION N° 2010.04. 40.B
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CONSERVATOIRE G. FAURE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR LE PRET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

L'école départementale de musique (EDM), agréée comme conservatoire à rayonnement intercommunal par le ministère de la culture depuis 2009, contribue par la formation artistique et culturelle qu'elle propose, à l'éducation, au sens large, des jeunes charentais. Le développement de son activité artistique a multiplié ses interventions sur le territoire charentais nécessitant des moyens techniques supplémentaires notamment au niveau de son parc instrumental.

Pour répondre à ses besoins, l'EDM souhaite faire appel au conservatoire Gabriel Fauré pour l'emprunt d'instruments de musique.

Une convention doit donc être conclue avec le département de la Charente pour définir les modalités de prêt des instruments de musique du conservatoire G. Fauré à l'EDM durant l'année scolaire 2009/2010. La présente convention pourra ensuite être renouvelée tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance.

Au titre du partenariat défini dans le cadre du réseau des établissements publics d'enseignement musical de la Charente, il est proposé de mettre à disposition gratuitement les instruments de musique du conservatoire G. Fauré.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention avec le département de la Charente pour le prêt d'instruments de musique du conservatoire G. Fauré à l'école départementale de musique.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **22 avril 2010**	**Affiché le :** **22 avril 2010**